

Conseil Communautaire du 20 Octobre 2016

D 2016	H	08
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	58 dossier 1 – 60 dossier - 59 dossier 3 – 57 du dossier 4 au dossier 12	
Votants	67 dossier 1 – 71 dossier - 70 dossier 3 – 67 du dossier 4 au dossier 12	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **13 Octobre 2016** s'est réuni à la salle des Fêtes de Calonges, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT
<u>Cocumont</u>
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>Failliet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUHAZEAU (dossier 1 et dossier 2)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN (+ pouvoir Jean-Max MARTIN)
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (à compter du dossier 2) - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>
<u>Lagupie</u>
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES - Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL (+ pouvoir Bernard MANIER) - Josette JACQUET – Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Jean-Pierre MARCHAND – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Laurence VALAY)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU (+ pouvoir Catherine BERNARD)
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE (+ pouvoir Michel FEYRY)
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU {du dossier 1 au dossier 3 (+ pouvoir Gilles LAGAÜZÈRE)}
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	M. Nicolas MINER {à compter du dossier 2 (+ pouvoir Jean-Marc DUBAN)}
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (du dossier 1 au dossier 3)
<u>Sainte Bazeille</u>	Philippe RIGAL
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques BRO
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET (+ pouvoir Dante RINAUDO à compter du dossier 2)
<u>Varès</u>	Gérard MARTET - Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Alain PREDOUR) – Caroline DELRIEU-GILLET

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN – Alain LERDU - Guy IANOTTO - Catherine BERNARD - Carole VERHAEGHE - Jean-Luc ARMAND - Lisette DE LUCA - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Alain PRÉDOUR – Patricia GAVA (dossier 1) - Guy PÉREUIL - Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE – Sylvie BARBE - Jean-Claude DERC – Bernard DIO - Joël HOCQUELET – Bernard MANIER - Laurence VALAY - Thierry CARRETEY - Michel FEYRY - Jean-Marc DUBAN - Nicolas MINER (dossier 1) - Gilles LAGAÜZÈRE – Christine VOINOT - Daniel BARBAS – Liliane BORDES - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO - Jean-François THOUHAZEAU (à compter du dossier 3) – Marie-France BONNEAU (à compter du dossier 4) – Francis LABEAU (à compter du dossier 4)

Pouvoirs de

Catherine BERNARD à Michel COUZIGOU – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT – Alain PRÉDOUR à Christophe COURREGELONGUE – Laurence VALAY à Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE – Bernard MANIER à Didier DUTHEIL – Jean-Max MARTIN à Michel GUIGNAN – Joël HOCQUELET à Anne MAHIEU – Michel FEYRY à Gaëtan MALANGE – Gilles LAGAÜZÈRE à Marie-France BONNEAU (du dossier 1 au dossier 3) – Jean-Marc DUBAN à Nicolas MINER (à compter du dossier 2) – Dante RINAUDO à Guy LAUMET (à compter du dossier 2)

Secrétaire de Séance

Marie-Françoise BOUGES

Dossier n°8 -

APUREMENT DES COMPTES 1069

Résumé de la délibération

Il subsiste aux comptes 1069 du budget principal de Val de Garonne Agglomération un solde débiteur d'un montant de : 25 229.03 € qui doit faire l'objet d'un apurement afin de rectifier les écritures comptables.

Il convient donc de procéder à cet apurement par une opération semi budgétaire par le débit du compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".

Exposé des motifs

Le compte 1069, compte non budgétaire, a participé au dispositif de mise en place de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M.14. Au 1er janvier 2006 la simplification du rattachement des Intérêts Courus et Non échus (ICNE) a conduit à financer des charges réelles par une recette d'ordre, par prélèvement sur les réserves.

Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget, la charge d'exploitation correspondante n'a jamais été réellement financée alors que les capitaux propres de la collectivité étaient effectivement minorés.

Le comptable prendra en charge ce mandat et émargera par crédit du compte 1069.

Il convient dès lors de régulariser la situation par une opération d'ordre semi-budgétaire.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Autorise l'apurement du compte 1069 d'un montant de 25 229.03€ par un mandat sur le compte 1068

Autorise le comptable public à procéder aux opérations d'apurement des comptes 1069 du budget principal

Précise que les crédits seront prévus en décision modificative du budget principal

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	67	
<i>Pour</i>	67	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 20 Octobre 2016

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 24.10.2016

Notification

Le